

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION  
ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

ASSEMBLEE GENERALE  
1ère Session  
Rome, 14, 15 et 16 Décembre 1960

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL PROVISOIRE

(Pour la période du 10 Mai 1958 au 31 Décembre 1959)

Le présent rapport est soumis par le Conseil provisoire à l'Assemblée générale conformément à l'article 6 des Statuts qui confie à l'Assemblée le soin de contrôler l'activité financière du Centre, d'examiner et d'approuver son budget. La période d'activité dont il rend compte a été fixée sur la base de l'article 2 du Règlement financier, qui stipule que "l'exercice financier est de deux années civiles consécutives" et que "le premier exercice ira du 10 mai 1958 au 31 décembre 1959".

Au cours de cette première période, les fonds du Centre ont été constitués par la contribution de l'UNESCO, qui s'élève à 8,000 \$ pour 1958 et 12,000 \$ pour 1959, et par les contributions annuelles des pays membres, ces dernières ayant été fixées, en vertu de l'article 12 des Statuts, à 1/2% de la contribution de ces pays à l'UNESCO pour 1958 et à 1% de cette contribution pour l'année 1959.

Le retard survenu dans la procédure de ratification par le Parlement italien de l'Accord conclu entre l'Italie et l'Unesco, et le fait que les pays dont la contribution à l'Unesco est la plus élevée n'ont pas encore adhéré au Centre, n'ont pas été sans influencer la situation budgétaire du Centre au cours de cette première période d'activité. Cependant, la générosité de l'UNESCO, l'appui des premiers pays adhérents, l'esprit de compréhension et la large collaboration des autorités italiennes qui ont mis à la disposition du Centre les locaux, le mobilier, l'équipement de base et une partie du personnel, ont permis au Centre de surmonter les difficultés initiales tout en réalisant dans son intégralité le programme de travail prévu, et même de constituer un petit fonds de réserve. Ce résultat, toutefois, n'a pu être atteint qu'en réduisant les dépenses au strict nécessaire à la mise en marche des services et aux premières publications, et en limitant provisoirement le personnel à une partie seulement de celui prévu par l'article 3 de l'Accord entre le Gouvernement italien et l'Unesco.

La réalisation des premiers travaux du Centre a été considérablement facilitée par la collaboration particulièrement précieuse du Conseil international des Musées (ICOM) qui a fourni au Centre les matériaux de base de ses premières publications et s'est engagé à contribuer aux frais d'impression et de distribution du Répertoire des Laboratoires de musée et Ateliers de restauration et du Rapport sur la situation des peintures murales dans les divers pays.

Le Centre a particulièrement apprécié la contribution financière de l'International Institute for the Conservation of Historic and Artistic Works (IIC), qui, nous l'espérons, constituera un exemple pour d'autres institutions désireuses de collaborer avec le Centre et de bénéficier de ses services.

Etant donné que la première session de l'Assemblée générale a dû être retardée jusqu'en décembre 1960 et que par conséquent près d'une année s'est écoulée depuis la clôture du rapport sur le premier exercice financier, le Conseil provisoire se propose de faire parvenir aux délégués, avant la réunion de l'Assemblée, un rapport additionnel sur la période financière du 1er janvier 1960 au 30 juin 1960, afin de permettre à l'Assemblée de disposer d'une vision complète de la gestion financière du Centre jusqu'à cette dernière date, et d'approuver, conformément aux Statuts et au Règlement financier, les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 1960 au 30 juin 1962.

SITUATION FINANCIERE AU 31. 12. 1959  
( \$ U. S. )

Recettes

Contribution UNESCO	20,000
Contribution IIC	70
Pays membres	<u>10,625</u>
	<u>30,695</u>
	=====

Dépenses

A) Réunions du Conseil provisoire	1,065,16
B) Dépenses de Personnel:	
1. Rémunération	
a. <u>Internationaux</u>	
Directeur	6,686,72
Directeur-Adjoint	3,343,45
b. <u>Italiens</u>	3,312
2. Frais de recrutement :	
a. Voyage	259
b. Déménagements	63
c. Installation	26
3. Assurance :	107
C) Frais de bureau	867,39
D) Voyages	3,435,88
E) Autres frais :	
1. Bibliothèque	52,68
2. Frais d'imprimerie	377
3. Frais de représentation	24
	<u>19,619,28</u>
	=====

RECAPITULATION

RECETTES	30,695
DEPENSES	<u>19,619,28</u>
	11,075,72
	=====